

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 009-9447/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association PACTE PME et paiement de la cotisation 2021 MET 21/17736/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Pacte PME » a pour objet de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, ...) qui peuvent être leurs clients ou leurs partenaires.

Pour ce faire, les activités de l'association se déploient sur deux axes :

- L'ouverture des grands comptes à de nouveaux fournisseurs ou partenaires,
- Le renforcement des PME ou ETI qui sont déjà leurs fournisseurs ou partenaires.

Ces axes sont mis en œuvre en associant non seulement des grands comptes et des organisations professionnelles représentant des PME, mais aussi des établissements financiers, des investisseurs, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements publics de recherche, des pôles de compétitivité et des organismes publics d'aide aux PME.

L'association agit dans le cadre d'une démarche intitulée « mobilisation positive » décrite dans le « Pacte PME » à laquelle les membres doivent adhérer.

L'adhésion de la Métropole à l'association « Pacte PME » est un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda du Développement Economique métropolitain. Aussi, la Métropole entend soutenir le « Métropolitain Business Act (MBA) » initié par la CCIMP et développer les actions structurantes de la relation entre les donneurs d'ordre et les PME du territoire.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence a décidé d'adhérer à l'association « Pacte PME » par délibération n° ECO 008-3623/18/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018.

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association « Pacte PME », la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 12 400 euros pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Plan de relance de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'adhésion de la Métropole à cette association est notamment un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda du Développement Economique métropolitain mais également sur la volonté réaffirmée de soutenir l'achat local à travers le Plan Aix-Marseille-Provence Relance et Renouveau (AMP 2R), adopté le 31 juillet 2020.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi adhéré à l'association "Pacte PME" en 2018 et souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2021.
- Qu'il convient d'approuver le règlement de la cotisation correspondante, d'un montant de 12 400 euros.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association Pacte PME et le paiement de la cotisation annuelle de 12 400 euros au titre de l'exercice 2021.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281– Chapitre 011 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY